



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2024 – 126

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois d'août, à quinze heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Etai~~ent~~ent présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, adjoints, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Nadine QUENNESSON, et Michel PETIT conseillers municipaux.

Absents excusés : Frank MATHIEU (pouvoir à Benjamin RODSPHON), Karine CHAMPIE (pouvoir à Renée JEANNERET) adjoints, Alain BROSSARD (pouvoir à Michel GANDON), Danielle STAES (pouvoir à Laura BONHOMME), Valérie PEYPATIN (pouvoir à Catherine DAGUET), Josiane BRENIER (pouvoir à Arlette DURIEZ), Reynald CADORET (pouvoir à Alain FILIPPI) et Cindy OLIVIER (pouvoir à Gérard DARRIGOL) conseillers municipaux.

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	15	8	23

Objet de la délibération : Rédaction et publication d'actes relatifs à des servitudes de tréfonds pour les réseaux publics quartier Le Peirard - BUDGET PRINCIPAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

28 AOÛT 2024

Et publication le :

29 AOÛT 2024

Le Maire,
Renée JEANNERET



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-173 portant substitution des comptes de gestion 2023 du budget principal au compte administratif 2023 de ce même budget,
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-172 portant règlement d'office et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la commune de Régusse – Budget principal,
VU la délibération n°2024-016 du 22/05/2024 abrogeant les délégations de pouvoirs accordées au Maire,
CONSIDERANT que la Commune souhaite constituer des servitudes de tréfonds pour le passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles cadastrées section D274-1072 – D1104 -D1116 - D1118 - D1230 -D1244 – D1254,
CONSIDERANT la nécessité de rédiger et publier chaque acte ainsi que l'ensemble des frais de recherche au Service de Publicité Foncière et des frais liés à la publicité relatifs aux servitudes de tréfonds, pour des réseaux publics grevant les parcelles privées susvisées.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de dépenses liées au fonctionnement général de la Mairie :

Dépense de Fonctionnement : 7 Actes de servitude au prix unitaire de 420€ TTC. (Devis TPF)
Soit une dépense totale en section fonctionnement de 2.940,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les dépenses telles que précitées,
De l'autoriser à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les propositions de dépenses telles que précitées

083-218301026-20240826-DEL-2024-126-DE
Date de réception préfecture : 28/08/2024

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- **DIT** que ces dépenses seront affectées au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

¹Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME